Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_01-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance (délibérations n°1 à 7), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **74 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

62 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

21 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_01-DE

Conseil-29/01/19-D/1
ACI

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Fouquières-lez-Lens : installation d'un conseiller communautaire

Suite au décès de Monsieur Michel BOUCHEZ, il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Fouquières-lez-Lens.

Conformément à la circulaire NOR INT/1405029C relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires, disposant d'une part, « lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu », et d'autre part « Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire ».

Les élus du Conseil, après avoir pris connaissance de cette délibération,

Déclarent installer dans les fonctions de délégué représentant la commune de Fouquières-lez-Lens Monsieur Jean HERMAND.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN - Le President

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_02-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance (délibérations n°1 à 7), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **74 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

62 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

21 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_02-DE

Conseil-29/01/19-D/2
ACI

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Fouquières-lez-Lens : installation d'un membre du Bureau

Suite au décès de Monsieur Michel BOUCHEZ, Maire de Fouquières-lez-Lens, il y a lieu de procéder à l'installation d'un membre du Bureau représentant la commune de Fouquières-lez-Lens.

Considérant l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que *« le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres »* et l'article 9 des statuts de la Communauté dispose au 1er alinéa que *« le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres du bureau »* et au 2ème alinéa *« chaque commune adhérente à la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un représentant au Bureau »,*

Le Conseil, après un vote, à l'unanimité,

Déclare installer Madame Donata HOCHART, en tant que membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin représentant la commune de Fouquières-lez-Lens.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN
Le Président,

Sylvain ROBERT.

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance (délibérations n°1 à 7), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **74 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

62 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

21 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_03-DE

Conseil-29/01/19-D/3
LH

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales, les E.P.C.I. à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à la présentation, préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

La structuration du rapport est organisée au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions 2017/2018 et concerne la préparation du budget 2019.

Au vu des éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil,

Prend acte de l'existence et de la présentation du rapport 2017/2018 sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de Développement Durable, préalablement au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN
Le Président,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_04-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance (délibérations n°1 à 7), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **74 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

62 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

21 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_04-DE

Conseil-29/01/19-D/4

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans l'article 6 bis de la loi n°83 -364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL , les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail ; avoir mis en œuvre, réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité homme femme (article L2242-5 du Code du Travail), notamment au titre des formulaires DC1 : lettre de candidature et la Déclaration de sous-traitance (DC4).

Il est proposé de prendre acte des éléments repris dans le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Communauté d'Agglomération - de LENS-LIEVIN - Le Président,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_05-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance (délibérations n°1 à 7), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **74 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

62 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

21 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_05-DE

Conseil-29/01/19-D/5

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Lens : Renforcement de l'économie sociale et solidaire au sein du quartier NPRU Cité 12/14 Acquisition d'un ensemble immobilier sis parvis de l'église Saint-Edouard Délibération modificative

Par délibération en date du 10 avril 2018, le Bureau Communautaire a autorisé l'acquisition, auprès de la ville de Lens et moyennant le prix d'un euro symbolique, d'un ensemble immobilier situé parvis Saint-Édouard, sur le territoire de ladite commune.

Cette acquisition permettra, après réalisation de travaux de réhabilitation, de faire de ce site un véritable laboratoire des politiques de développement de l'économie sociale et solidaire au sein d'un quartier en renouvellement urbain classé Unesco.

La délibération initiale prévoyait une acquisition au moyen de crédits votés au budget « Action Économique » de la collectivité.

Or, compte tenu de la future vocation du site, il y a lieu de modifier cette imputation comptable et de prélever la dépense correspondante (prix d'achat et tous frais liés à cette transaction – soit 10 000 €) au budget « Général » de l'établissement intercommunal.

Toutes les autres dispositions de la délibération initiale demeureraient inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Vu l'avis du Bureau en date du 29 janvier 2019,

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la modification de l'imputation comptable de la dépense liée à la régularisation de l'acquisition de l'ensemble immobilier (867 m² environ avant arpentage) comprenant l'immeuble désigné « bâtiment A » situé parvis Saint-Édouard à Lens et référencé section AT n°887p au cadastre de ladite commune.

Le montant de la dépense, estimé à 10 000 € (prix acquisition et frais liés à la transaction), sera prélevé au budget « Général » et non au budget « Action Économique ».

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus sur l'autorisation de programme votée en 2018, sur l'imputation GENERAL/MACQ-TERBG/18D11372/8856,

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN
Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_06-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance (délibérations n°1 à 7), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **74 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

62 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

21 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_06-DE

Conseil-29/01/19-D/6
LL

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aires d'accueil des non-sédentaires
Mise à jour du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage
Avis sur le projet d'actualisation

Rappel du contexte

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) offre un cadre évolutif destiné aux EPCI et prend en compte les spécificités de leur territoire. Il doit favoriser la prise en compte des besoins des gens du voyage dans les politiques d'habitat.

Rendu obligatoire par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage, il fixe les secteurs géographiques d'implantation ainsi que la capacité des aires d'accueil permanentes, des aires d'accueil de grands passages et des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme.

Elaboré par la Préfecture et le Conseil départemental, approuvé en 2012, **il est révisable tous les 6 ans**. Les dispositions de la loi prévoient, parmi les formalités préalables à l'adoption du schéma actualisé, l'avis de l'organe délibérant de l'EPCI compétent de par la loi. L'objectif pour les institutions en charge du dossier est de permettre l'approbation du schéma actualisé en fin du premier trimestre 2019.

Le projet a été bâti autour de prescriptions à l'échelle départementale et locale. Sur la base d'un recensement exhaustif des besoins de chaque territoire, le nouveau schéma départemental prévoit un réseau d'équipements adaptés permettant de :

-1. Créer un réseau d'aires d'accueil permanentes sur l'ensemble du département basé sur des outils communs et des pratiques harmonisées,
-2. Créer un réseau d'aires d'accueil de grands passages basé sur la coopération et la coordination entre les territoires et les acteurs concernés,
-3. Développer la construction de nouvelles formes d'habitat afin de répondre aux phénomènes d'ancrage territorial et de sédentarisation.

La transition entre le SDAGV 2012-2018 et le SDAHGV 2019-2024

Le SDAHGV 2019-2024 reprend les obligations d'aménager des équipements telles que prescrites pour la précédente période, sans les rendre caduques et tout en actant les évolutions nécessaires à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Non-conformité avec les obligations

En cas de non-conformité avec les obligations qui lui incombent par le présent schéma, l'EPCI ne peut prétendre aux dispositions de l'article 9 de la loi du 05 juillet 2000 relative à l'interdiction de stationnement des gens du voyage.

Récemment amélioré par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, le dispositif permet désormais néanmoins aux communes dotées d'une aire permanente d'accueil, de terrains familiaux locatifs ou d'une aire de grand passage conforme et bien que l'EPCI auquel elle appartient n'ait pas satisfait à l'ensemble de ses obligations, de demander au préfet de mettre en œuvre la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée en cas d'occupation illégale troublant l'ordre public.

Afin d'assurer la réalisation des obligations mises à la charge des collectivités territoriales la loi a également prévu une procédure de substitution de l'Etat, en cas de défaillance des collectivités concernées.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_06-DE

Les orientations d'accueil du SDAHGV 2019-2024

EPCI	SDAGV 2012-2018				SDAHGV 2019-2024		
	AAP aires (places)		AGP aires (places)		AAP aires (places)	AGP aires (places)	TFL/HA terrains (places)/ lotissements (logements)
	Obligations	Réalisations	Obligations	Réalisations	Prescriptions	Prescriptions	Prescriptions
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	4 (114)	4 (114)	1 (200)	0 (0)	5 (134)	1 (200)	3 (60)
Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin	11 (121)	1 (15)			6 (121)		3 (45)

- *Les aires d'accueil permanentes (**AAP**) sont des équipements de service public, aménagés pour le stationnement des familles gens du voyage pratiquant l'itinérance.*
- *Les aires de grands passages (**AGP**) sont destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels.*
- *Le terrain familial locatif (**TFL**) est un terrain dans lequel la caravane constitue l'habitat permanent. Il se compose a minima d'un espace de stationnement pour les caravanes et leur véhicule tracteur et d'un équipement sanitaire.*
- *L'habitat adapté (**HA**) désigne un équipement répondant aux besoins de familles gens du voyage : habiter dans un lieu fixe tout en gardant un mode de vie en caravane. L'habitat adapté est une forme évoluée du terrain familial locatif. Il se compose d'un espace de stationnement et d'un bâti constitué d'une pièce de vie et de sanitaires. Il permet aux gens du voyage de bénéficier des aides au logement.*

Au vu de la sédentarisation des quatre AAP de la CALL, une transformation en habitat adapté peut être envisagée. Il s'agit d'effectuer une étude de faisabilité.

Par ailleurs, les modalités de mise en place de l'AGP mutualisée fixe doivent être discutées entre les deux EPCI (CALL et CAHC).

Le volet insertion

Les prescriptions concernent 4 thématiques :
-1. La scolarisation,
-2. L'accès aux droits sociaux et démarches administratives,
-3. L'accès aux soins et prévention santé,
-4. L'insertion professionnelle,

L'État propose sur chaque action une évaluation par des indicateurs spécifiques.

Discussion

Le bilan du SDAGV 2012-2018 fait apparaître que les communes et la Communauté d'Agglomération se sont attachées à répondre aux obligations réglementaires en matière d'aires d'accueil permanentes. Concernant l'aire de grand passage, les réflexions sont engagées avec la CAHC afin d'avancer rapidement sur ce dossier commun.

Les prescriptions nouvelles, notamment en matière de Terrains Familiaux Locatifs / Habitat Adapté sont très importantes (comparativement à d'autres territoires). L'ambition est réelle et les élus communautaires souhaitent s'inscrire pleinement dans les orientations fixées par la loi. Mais elle nécessite une approche globale de la question.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_06-DE

En effet, l'hypothèse d'aménagement de ce type d'habitat sur les AAP sur lesquelles sont constatés aujourd'hui des phénomènes de sédentarisation, ne serait pas sans conséquence. Ce changement de statut nécessiterait d'identifier 5 autres espaces fonciers implantés sur d'autres communes de plus de 5 000 habitants pour créer de nouvelles AAP.

Les orientations d'aménagement doivent être pensées de manière équilibrées sur le territoire et au-delà (territoires qui restent en mouvement sur ces réalisations). Les études sociales, techniques et financières doivent être menées et les impacts budgétaires sont importants. Au final, les contraintes imposées par l'Etat restent incompatibles avec une approche politique, sociale, budgétaire et technique stabilisée.

En outre, les élus soulignent avec intérêt :

1- L'avis défavorable au projet de SADHGV exprimé par le Conseil communautaire de la CAHC lors de sa séance en date du 20 décembre 2018. Les interrogations soulevées lors de cette délibération méritant d'être questionnées à l'échelle de l'ensemble des territoires de la CALL et de la CAHC ;
2- Les interrogations relatives à la reconnaissance du Terrain Familial Locatif de Loos-en-Gohelle et son intégration aux objectifs de réalisation au titre des TFL/HA ;
3- La dynamique de réalisation des projets en cours sur les territoires voisins susceptible de modifier la nature et le dimensionnement des besoins actuels sur la CALL ;
4- Les questions de temporalité aujourd'hui opposées à cette programmation ambitieuse et délicate ;
5- Les incertitudes techniques et financières inhérentes à ces orientations dans un contexte actuel très contraint pour la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 5216-5 notamment,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu la délibération du Conseil Communautaire D/19 en date du 12 décembre 2011,

Vu l'examen du projet de révision du schéma par la commission consultative départementale du 23 octobre 2018 qui fera l'objet d'un avis définitif après retour des délibérations des communes et EPCI concernés,

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Vu l'avis du bureau en date du 29 janvier 2019,

Le Conseil après avoir délibéré, à la majorité, 53 « pour » et 21 « abstention »,

Emet un avis défavorable à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2019-2024, au regard des discussions et débats tenus,

Autorise le Président, dans un contexte très contraint pour la collectivité, à solliciter le Préfet du Pas-de-Calais et le Président du Conseil départemental pour que soient modifiées en conséquence les prescriptions en matière de Terrain Familial Locatif / Habitat Adapté pour le territoire de la CALL avec en particulier la prise en compte du Terrain Familial Locatif de Loos-en-Gohelle et la diminution des objectifs globaux de réalisations complémentaires.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_06-DE

Autorise le Président ou son représentant à fédérer les actions de la collectivité dans les démarches d'aménagement qui découleront du SDAHGV ainsi que pour poursuivre les discussions avec les représentants de la Communauté d'Agglomération de Hénin – Carvin pour ce qui concerne plus particulièrement la réalisation et la gestion de l'Aire de Grand Passage.

Interpelle le Préfet du Pas de Calais et le Président du Conseil départemental sur l'incapacité à mener à bien, dans un délai de deux ans, une telle ambition, autour de l'habitat adapté et des AAP notamment.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN
Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_07-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance (délibérations n°1 à 7), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **74 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

62 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

21 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_07-DE

Conseil-29/01/19-D/7
ACI

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Délégué à l'U.F.R. des Sciences de l'Université d'Artois

Par courrier en date du 28 novembre 2018, Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherches des Sciences de l'Université d'Artois informe l'Assemblée d'un renouvellement total des membres du Conseil d'UFR des Sciences le 3 décembre 2108.

Les statuts de l'UFR prévoient la nomination d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La durée du mandat est portée à 4 ans.

La Loi ESR et le décret n°2014-336 du 13 mars 2014 imposent le respect, au sein des personnalités extérieures, de la parité hommes/femmes. Ce respect s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein d'un même conseil.

Vu l'avis du Bureau en date du 29 janvier 2019,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Alain BAVAY pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au Conseil d'Administration de l'U.F.R. des Sciences de l'Université d'Artois.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN
Le Président,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 12/02/2019
Reçu en préfecture le 12/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_08-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A 19H14, un nouvel état de présence a été effectué (délibérations n°8 à 11), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **73 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

61 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

22 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. Jean-Marc TELLIER, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 12/02/2019
Reçu en préfecture le 12/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_08-DE

Conseil-29/01/19-D/8
ES

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais
pour la mutualisation de la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le Président rappelle à l'assemblée que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. Il est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. Son application en droit français a été adoptée par les députés le 13 février 2018.

L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018.

Ce texte intègre une nouvelle approche : l'obligation de documenter (« accountability » en anglais), c'est-à-dire la responsabilisation des acteurs. Il appartiendra aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent.

Il en découle l'obligation :

- de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD), cette mission étant mutualisable,
- d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- de tenir à jour un registre détaillé des traitements.

En outre, le RGPD impose que dès la création d'un traitement ou service, la protection des données personnelles soit prise en compte (concept de protection des données « dès la conception » (« privacy by design » en anglais).

Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information et le recueil du consentement des intéressés.

En cas de traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes, il y aura lieu de réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (PIA).

En outre, en cas de fuite de données, la collectivité devra, sauf adaptation prévue par la loi française, notifier dans un délai de 72 heures auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) la violation de son système, et en informer corrélativement les personnes dont les données figuraient dans les traitements.

La CNIL pourra effectuer des contrôles *a posteriori*. Cela induit que les collectivités devront être en mesure de prouver à tout moment :

- que tout est mis en œuvre pour garantir la vie privée des usagers et des agents,
- qu'elles se trouvent en conformité avec le RGPD.

Une documentation fournie et à jour devra être disponible : registre des traitements, PIA, contrats avec les sous-traitants, procédures d'information des personnes, etc.

Envoyé en préfecture le 12/02/2019
Reçu en préfecture le 12/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_08-DE

En cas de manquements, le texte prévoit des amendes et sanctions administratives et pénales très lourdes.

Cette mise en conformité va générer de fortes charges de travail ainsi qu'un coût conséquent, selon les devis recueillis. En outre les collectivités ne disposent pas toutes des moyens tant financiers qu'humains, nécessaires à ces travaux.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données.

Le Conseil d'Administration du CDG62 a accepté le principe de cette mutualisation par délibération du 11 juillet 2018.

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Vu l'avis du Bureau en date du 29 janvier 2019,

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention relative au RGPD avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, ainsi que tous actes afférents à cet accompagnement.

Précise que les crédits de fonctionnement nécessaires, d'un montant estimé à 20.000 € maximum, sont intégrés dans l'inscription budgétaire 2019 sur l'imputation B01/8811.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_09-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A 19H14, un nouvel état de présence a été effectué (délibérations n°8 à 11), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **73 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

61 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

22 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. Jean-Marc TELLIER, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_09-DE

Conseil-29/01/19-D/9

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Garantie d'emprunt - Maisons et Cités
Construction 15 logements Cité Centrale à Avion

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 72 278 en annexe signé entre Maisons et Cités ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Vu l'avis du Bureau en séance du 29 janvier 2019,

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux millions cent cinquante six mille cent vingt quatre euros (2 156 124 euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 72 748, constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_10-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A 19H14, un nouvel état de présence a été effectué (délibérations n°8 à 11), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **73 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

61 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

22 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. Jean-Marc TELLIER, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_10-DE

Conseil-29/01/19-D/10

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Garantie d'emprunt - Pas de Calais Habitat Réhabilitation 42 logements Résidence du Stade Boulevard de la Liberté/Clémenceau/Rue Marceau et Impasse Sully à Sains-en-Gohelle

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°74 004 en annexe signé entre PAS DE CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019

Vu l'avis du Bureau en séance du 29 janvier 2019,

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux cent cinquante cinq mille sept cent vingt neuf euros (255 729 euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°74004 constitué d'une ligne de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN
Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_11-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A 19H14, un nouvel état de présence a été effectué (délibérations n°8 à 11), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **73 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

61 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, M. Christian CHAMPIRE, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Joël BERNARD, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

22 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. Jean-Marc TELLIER, M. José EVRARD, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_11-DE

Conseil-29/01/19-D/11

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Garantie d'emprunt - Habitat 59-62 PICARDIE SA
Construction 19 logements 42 rue Jean Jaurès à Souchez

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N°67162 en annexe signé entre HABITAT 62-59 PICARDIE SA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu l'avis favorable de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Vu l'avis du Bureau en séance du 29 janvier 2019,

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux millions quatre-cent-deux mille sept-cent-vingt-trois euros (2 402 723 €), souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 67 162 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN
Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_12-DE

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 22 janvier 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A 19H30, un nouvel état de présence a été effectué (délibération n°12), sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président, **71 délégués étaient présents ou représentés sur 95 délégués en exercice** :

59 étaient présents : M. Dominique ROBILLART, M. Philippe LA GRANGE, MME Christine ROSZAK, M. Yves TERLAT, M. Jean LETOQUART, MME Rose-May SCHIAVON, MME Martine VANDEVOORDE, M. Jacques JAKUBOSZCZAK, M. Bruno TRONI, MME Dominique FALIVA, M. Maurice VISEUX, M. François LEMAIRE, MME Caroline LOUBAT, MME Martine CZEKALOWSKI, M. Justin CLAIRET, M. Alain BAVAY, M. Alain SZABO, M. Jean HERMAND, M. Jean-Pierre THIRION, M. Pierre SENECHAL, M. Alain LHERBIER, MME Christelle BUISSETTE, M. Antoine IBBA, MME Jeanne HOUZIAUX, M. Jean-Marie FONTAINE, M. André KUCHCINSKI, M. Sylvain ROBERT, MME Cécile BOURDON, M. Thierry DAUBRESSE, MME Naceira VINCENT, MME Hélène CORRE, M. Laurent DUPORGE, MME Martine GERMA, M. Daniel DERNONCOURT, M. Yvon LEJEUNE, MME Samia GACI, M. Edmond GOGUILLON, MME Françoise HAUTECOEUR, M. Daniel KRUSZKA, MME Françoise TOULOUSE, M. Jean-François CARON, MME Christine STIEVENARD, M. Claude BASSEZ, M. Bernard BAUDE, MME Rose-Marie JULLIARD, M. Alain ROGER, M. Alain DUBREUCQ, MME Dorise TRANAIN, M. Christian PEDOWSKI, M. Patrick CAMBRAY, M. Patrice DELALEU, M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. Didier HIEL, MME Sylvie TAPELLA, M. Sébastien OGEZ, M. Jean-Pierre BLANCART, M. Jacques LARIVIERE, MME Evelyne NACHEL, MME Maryse LOUP.

12 avaient donné procuration : M. Alain LEFEBVRE à M. Didier HIEL, MME Laurence WATTIEZ à M. Alain SZABO, MME Perrine CIOFFI à MME Rose-May SCHIAVON, M. Pierre CHERET à M. Jean LETOQUART, M. Pierre LACHERIE à MME Caroline LOUBAT, MME Donata HOCHART à M. Jean-Pierre THIRION, M. Philippe DUQUESNOY à MME Jeanne HOUZIAUX, MME Mina OUBALAAID à M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Bernard MACQUART à MME Françoise HAUTECOEUR, MME Catherine BECART à MME Evelyne NACHEL, M. Alexandre D'ANDREA à MME Rose-Marie JULLIARD, MME Laurence DEPOORTER à M. Patrice DELALEU.

24 étaient absents/excusés : MME Maryse COUPIN, M. Serge POIX, M. Jean-Marc TELLIER, M. José EVRARD, M. Christian CHAMPIRE, M. Jean-Luc DAUCHY, M. Jean-Paul DECOURCELLES, M. Philippe RAYTER, MME Katia BRETON, M. Arnaud SANCHEZ, MME Sophie GAUTHY, M. Hugues SION, M. Roger FRUCHART, M. Bertrand NAGLIK, M. Laurent DASSONVILLE, M. Daniel TOP, MME Sylvie DUPUIS, MME Valérie DELVALLEZ, MME Maryvonne POULAIN, M. Bernard OGIEZ, M. Didier DRECQ, M. Joël BERNARD, M. Nicolas BAYS, M. Christophe DRUELLES.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 062-246200364-20190129-C290119_12-DE

Conseil-29/01/19-D/12

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Vu les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales,

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, dans les 2 mois précédant le vote du Budget.

Vu l'avis de la Commission Unique en date du 21 janvier 2019,

Vu l'avis du Bureau en date du 29 janvier 2019,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Acte la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2019, après en avoir débattu.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN
Le Président,

Sylvain ROBERT.